



Présentation d'une candidature au poste d'administratrice - administrateur du Conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Rimouski

Lors de l'assemblée générale annuelle virtuelle **qui aura lieu le mardi 9 novembre 2021, cinq (5) postes** au sein du Conseil d'administration seront mis en élection.

Pour présenter votre candidature

Faites-nous parvenir le bulletin de mise en candidature dûment complété. Ce dernier est disponible à la page suivante.

Quelques précisions

Selon le point 23 de la section quatre des Règlements généraux de la Fondation,

Tout administrateur doit, pour être membre du conseil d'administration :

- a) être membre régulier de la corporation ou le devenir dans les trente (30) jours suivant l'élection** :*
- b) être une personne physique*
- c) conformément à l'article 327 du Code civil du Québec, ne pas être un mineur, sauf s'il s'agit d'un étudiant au Cégep de Rimouski, un majeur en tutelle ou en curatelle, un failli ou une personne à qui le tribunal interdit l'exercice de cette fonction ;*
- d) ne pas être une personne déclarée incapable par le tribunal de la province de Québec, d'une autre province ou d'un autre pays;*
- e) ne pas être une personne trouvée coupable d'un acte criminel comportant fraude ou malhonnêteté, dans une matière reliée aux personnes morales dans les cinq années précédant son élection comme administrateur;*
- f) ne pas être une personne qui, de façon répétée, enfreint les lois relatives aux personnes morales ou manque à ses obligations d'administrateur dans les cinq années précédant son élection comme administrateur.*

** Les membres réguliers sont toutes personnes physiques ou morales ayant contribué, pendant l'année en cours, à la fondation pour un montant de 25 \$ et plus. Est également considéré comme membre régulier, tout étudiant inscrit au Cégep de Rimouski ayant contribué à la fondation pour un montant :

- De 11 \$ ou plus par trimestre pour l'année 2019-2020
- De 12 \$ ou plus par trimestre pour l'année 2020-2021
- De 13 \$ ou plus par trimestre pour l'année 2021-2022

Notez que le point 23 ci-dessus détaillé a été modifié et adopté par les administrateurs. La modification sera présentée au point intitulé Ratification des règlements généraux, lors de l'assemblée générale du 9 novembre 2021

Vous devez nous faire parvenir le bulletin complété au plus tard le mardi 26 octobre 2021, à midi :
par courriel : fondation@cegep-rimouski.qc.ca

POSTES MIS EN CANDIDATURE

Lors de notre assemblée générale, cinq (5) postes du conseil d'administration seront mis en candidature.

Vous devez vous assurer de répondre aux critères énoncés au point 23 des Règlements généraux de la Fondation du Cégep de Rimouski tout comme la personne qui appuie votre candidature. Vous devrez également tous deux être présents lors de l'assemblée générale virtuelle du 9 novembre 2021.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

ATTENDU le point 23 de la section quatre des règlements généraux de la Fondation :

Je présente ma candidature au poste d'administrateur - administratrice au Conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Rimouski

Prénom et Nom: _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Signature : _____

Date :

Nom de la personne qui appuie : _____

Signature de la personne qui appuie : _____

Vous devez nous faire parvenir le bulletin complété au plus tard le lundi 26 octobre 2021, à midi.

Je reconnais être informé que je devrai fournir une preuve de mes antécédents judiciaires.

Signature

Nom

Date